



FRANCE RELANCE ... LA COVID

Chères collègues, chers collègues,

Le gouvernement a débloqué difficilement 10 milliards d'euros pour répondre au mouvement des gilets jaunes. Aujourd'hui, le même gouvernement débloque une centaine de milliards pour répondre à la crise sanitaire de la "COVID 19".

L'Etat ouvre la boîte de Pandore : il crée FRANCE RELANCE avec son régiment de sous- préfet à la relance qui demande à tous les maires et président de communauté de communes de monter des dossiers d'investissements dans l'urgence pour bénéficier de cette manne providentielle. Mais quelques mois plus tard, c'est la déception pour 2 collectivités sur 3, elles sont exclues du dispositif.

Mais les heureux élus doivent réaliser les travaux dans l'urgence et avant la fin de l'année. Comme la demande de travaux est plus forte que l'offre, les prix ont augmenté de 30%... on peut s'interroger à qui profite la subvention ...

De plus, certaines entreprises ou sociétés détenues par des fonds de pensions étrangers peuvent être bénéficiaires des subventions de FRANCE RELANCE alors que le clocher de l'Eglise du village se délabre. Mais le dossier présenté par la maire a été refusé !!!

La réponse vient de tomber, depuis 2021 le Président de la République demande des résultats à ses sous-préfets. Ces derniers ont des objectifs à réaliser, l'argent doit être dépensé avant la fin de l'année.

Ceci dit la vie continue dans nos communes rurales. Rappelez-vous le gouvernement avait promis dans L'AGENDA RURAL un nombre de réformes. Où sont-elles ?

- LA SANTÉ : le manque de médecin, l'ARS est si loin qu'elle n'entend pas nos cris. En effet, on constate une grande inégalité des dépenses de santé d'une région à l'autre.

- LA TÉLÉPHONIE MOBILE : plus on installe de pylônes moins la réception est bonne.

- LA FIBRE promise arrivera nous dit-on mais avec quelques années de retard.

- L'INCLUSION NUMÉRIQUE : agir contre l'ILLECTRONISME

- LA NOTION D'ESPACE liée à nos territoires va être examinée à l'ASSEMBLÉE NATIONALE en septembre. Que va-t-il ressortir de ce débat ?

- LA LOI 3DS : DIFFÉRENCIATION - DÉCENTRALISATION – DÉCONCENTRATION – SIMPLIFICATION. Verra-t-elle le jour ?

Soyons très vigilants, restons unis pour nous défendre, n'oublions pas que

“LA COMMUNE RURALE EST UTILE À TOUS”

Jean Pierre SOULIER,
Président des Maires Ruraux du Cantal
Maire de Le Vigean

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES
MAIRES RURAUX DU CANTAL**

Mairie du Vigean - 7 Rue de la Mairie - 15200 LE VIGEAN

Tél : 04 71 68 04 37

Email : mairie.levigean@wanadoo.fr